

Archives du Calvados
Mesures de sécurité sanitaire pour l'accueil du public
Diffusion publique

Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre et durant toute la période de risque épidémique.

Mesures de distanciation sociale

- Le lecteur doit porter un masque grand public et le porter durant tout le temps de sa présence aux Archives en se couvrant la bouche et le nez. Les agents assurant le service en salle sont également munis de masques grand public.
- Les travaux de groupe ne sont pas possibles. Des lecteurs peuvent exceptionnellement arriver accompagnés en cas de nécessité (prévenir dans ce cas).
- La jauge maximale est de 5 lecteurs en simultané, et 10 personnes en tout personnel compris.
- L'interaction avec les agents est limitée au maximum durant la communication : le lecteur commande lui-même les documents sur l'ordinateur à sa disposition. L'agent va chercher les documents en étant attentif aux gestes barrières et dépose les documents sur la table directement.

Prévention de la contamination via les surfaces et documents consultés

- Les agents se lavent les mains lors de la manipulation des documents avant consultation.
- Il est demandé au lecteur de se laver les mains à son arrivée et dès que nécessaire durant sa présence aux Archives (consultation de documents en libre accès, utilisation de matériel partagé)
- Le lecteur doit rester à la même table durant toute sa séance de travail. A la fin de la consultation, il dépose les documents sur des chariots prévus à cet effet. Les documents sont réintégrés le lendemain 24h après consultation (3 jours plus tard pour les surfaces plastifiées)
- Les claviers, casiers de consigne, lecteurs de microfilms, appareil de numérisation et ordinateurs utilisés par les lecteurs sont désinfectés avant chaque utilisation par l'utilisateur, et par les agents une fois par jour (Après le départ du lecteur et en fin de journée).
- La consultation des inventaires et usuels est possible : les lecteurs sont invités à utiliser une solution hydroalcoolique avant consultation.
- Les portants sont condamnés.
- Alcool, spray désinfectant et gel hydroalcoolique sont mis à disposition des lecteurs pour la désinfection du matériel et des documents manipulés

Organisation générale

- Journée d'ouverture au public : les jours et plages horaires sont fixés avec les demandeurs lors de la réservation pour permettre l'isolement des documents et la mise en place du protocole sanitaire nécessaire.
- La réservation de sa place à l'avance est obligatoire. En revanche, les documents ne seront pas préparés à l'avance.
- Les lecteurs sont invités à renouveler ou faire leur carte avant de se déplacer en adressant une copie de leur carte d'identité à l'adresse archives@calvados.f